

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 30 juin 2017 à 20 h 30
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23 juin 2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 juin 2017

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. LOUF Gilles, M. TILLIER Patrick, Mme MERIAUX Marie, M. SANNIER Alexandre, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothée, M. HAU Bernard, Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. BIZET Georges, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, M. SANTRAIN Didier, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique, Mme GRESSIER Cathy, M. YVART Éric, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme METEYER Marie-Claire, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, M. DESFACHELLES Mathieu et Monsieur Xavier COURTIN

Excusés : Mme GODART Christelle, M. HAU Dominique, M. FERARE Hervé, Mme BELPALME Sylvie, Mme GRESSIER Séverine, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, Mme PETITPRE Claire, Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à M. TILLIER Patrick, M. HOLLANDER Jean-Paul, M. FOULON Franck, Mme LEFEBVRE Sylviane, M. LEMARIÉ Jean, Mme GRESSIER Cathy, Mme LAGACHE Valérie, Mme CHAMPENOIS Frédérique.
M. BEE Jean-Claude, M GRUSON Franck

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès LAMOTTE



La séance est ouverte à 20h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 14 avril 2017 lequel est déclaré adopté après modification substantielle : en page 4 concernant la remarque de Monsieur LOUF, le terme « subventions » est remplacé par « critères ».

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Bertrand PETIT

Par courrier du juin dernier, Madame Lydie DECLOITRE a informé Le Maire de sa volonté de démissionner du Conseil Municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus et conformément à l'article L. 270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

C'est donc Madame Sylvie RENIER, qui doit intégrer le Conseil Municipal. Madame RENIER n'étant pas présente à la réunion, son installation est reportée au prochain conseil municipal.

Néant

ELECTIONS SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Rapporteur : Bertrand PETIT

Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017. L'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux, qui constitueront, avec les parlementaires et les conseillers régionaux et départementaux, le collège électoral de ce scrutin, a lieu ce vendredi 30 juin..

Par arrêté du 16 juin 2017, le Préfet du Pas de Calais a précisé le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner pour la commune soit 20 délégués et 6 suppléants.

La désignation des délégués et suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Une liste Saint Martin Lez Tatinghem composée de 26 noms est déposée.

La liste obtient 38 suffrages sur les 38 exprimés.

Néant

DCM N°2017-06-35 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPSO : TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT SUITE A LA FUSION DES INTERCOMMUNALITES CREATANT LA CAPSO

Rapporteur : Bertrand PETIT

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la CAPSO est compétente pour l'organisation de la mobilité dans son ressort territorial. Cette compétence s'exerce pour l'organisation des transports scolaires et « commerciaux » dès lors que les points de montée et de descente se trouvent sur son territoire.

Concernant les transports « commerciaux » : des transferts de compétences de la région à la CAPSO et des délégations de la Région à la CAPSO doivent être mises en place.

Concernant les transports scolaires : le département transférera au 1^{er} septembre 2017 l'organisation des transports scolaires internes à son territoire à la CAPSO. Cette prise de compétences s'accompagne d'un transfert financier.

Ce transfert de compétences nécessite une révision des statuts de la CAPSO afin d'intégrer la possibilité d'organiser des transports en dehors du ressort territorial de la CAPSO.

Le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire.

Unanimité

FINANCES

DCM n°2017-06-36 COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conformément par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

DCM n°2017-06-37 COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Patrick TILLIER

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance. Sous la présidence de Patrick TILLIER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2016 du budget principal.

Unanimité

DCM n°2017-06-38 AFFECTATION DE RESULTATS

Rapporteur : Patrick TILLIER

Vu la présentation des comptes pour l'exercice 2016, le conseil décide de procéder à l'affectation consolidée des résultats comme suit :

135 654.85	Au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
132 348.61	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Unanimité

DCM n°2017-06-39 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°1

Rapporteur : Patrick TILLIER

Vu l'exécution du budget 2017 et les ajustements nécessaires, et après avis de la commission finances, le conseil municipal approuve la décision modificative proposée:

Modifications des crédits – virements de crédits				
<u>Fonctionnement Recettes</u>				
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	Compte 7067	FCT. 251	Opé.	Montant + 116,00 €
Résultats antérieurs reportés	002	01		- 116,00€
<u>Investissement Dépenses</u>				
Frais d'études	2031	814	295	6 000,00 €
Autres bâtiments publics	21318	20	385	- 15 000,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	212	254	6 500,00 €
Terrain nu	2111	822	293	2 500,00 €

Unanimité

Compte rendu à l'affichage
Conseil du 30/06/2017

DCM N°2017-06-40 : SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Patrick TILLIER

Les montants des subventions aux associations sont fixés sur la base présentée lors de la commission Finances pour un montant global de 62 736€.

Adopté à l'unanimité moins une abstention (M. BIZET Georges)

Ne prennent pas part au vote les présidents et trésoriers d'association lorsqu'ils sont à ce titre intéressés à l'affaire

DCM N°2017-06-41 PPCR ET REVALORISATION DE L'INDEMNITE DES ELUS

Rapporteur : Patrick TILLIER

Par délibération du 16 janvier 2016, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités pour le Maire, le Maire délégué, les adjoints et les conseillers municipaux délégués au titre de leur fonction

La réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération susvisée, la préfecture recommandant par circulaire de ne plus viser d'indice mais de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le maintien de l'indemnité des élus aux mêmes montants que ceux votés en 2016.

Unanimité

JEUNESSE

DCM N°2017-06-42 NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Marie MERIAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la création d'un accueil de Loisirs payant, déclaré auprès de la DDCS, le mercredi matin dans les locaux de la Maison du Rivage. Le Conseil précise que seront accueillis les enfants scolarisés sur la commune et que la priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent et fixe des tarifs modulés en fonction du quotient familial.

Unanimité moins une abstention (M. DESFACHELLES Mathieu)

DCM N°2017-06-43 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ETE 2017- TARIFS DES DEPARTS EN CAMPING

Rapporteur : Marie MERIAUX

Le montant de l'inscription a été calculé en fonction du cout du repas (3€20) et du nombre de nuit soit un supplément de 5€ pour une nuit, 10€ pour 2 nuits et 15€ pour 3 nuits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs des départs en camping tels que proposés ci-dessus.

Unanimité

PERSONNEL

DCM N°2017-06-44 APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Bertrand PETIT

Suite à la fusion des deux communes, et au regard du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois tel qu'annexé au budget primitif 2017

Unanimité

DCM N°2017-06-45 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Bertrand PETIT

Suite aux différents transferts de compétence à la CAPSO, les agents de la petite enfance et de l'école musique ont été transférés de la commune à la CAPSO.

Conformément à l'avis favorable du comité technique du 19 décembre, et à l'avis conforme de la commission du personnel, le Conseil Municipal approuve la suppression du tableau des effectifs des postes appartenant aux filières culturelle et sociale et la création de deux postes d'adjoint administratif pour le service Etat-civil et CCAS dans le cadre de recrutement faisant suite à des mutations et la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au service urbanisme en vue de l'avancement de grade d'un agent.

Unanimité

DCM n°2017-06-46 FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Bertrand PETIT

Après avis de la Commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de fixer le taux de promotion à 100% pour l'ensemble des cadres d'emploi pour les années 2017 et 2018

Unanimité

DCM N°2017-06-47 : INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Rapporteur : Bertrand PETIT

Après avis conforme de la Commission du personnel, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités précisées ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent et précise que ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Unanimité

DCM N°2017-06-48 MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DE CATEGORIES B ET C

Rapporteur : Bertrand PETIT

Après avis conforme de la commission Personnel et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal instaure une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus, et décide d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Unanimité

DCM N°2017-06-49 : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EXISTANT POUR LES CADRES D'EMPLOIS NE BENEFICIANT PAS DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil Municipal approuve le maintien du régime indemnitaire existant pour les agents de catégorie B et C ne pouvant bénéficier du RIFSEEP pour le moment (adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise territoriaux, techniciens territoriaux et agent de police municipal) concernés à l'échelle de la commune nouvelle.

Unanimité

DCM N°2017-06-50 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA CAPSO ET LE CIAS.

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel entre d'une part la commune et la CAPSO du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 et d'autre part la commune et le CIAS à compter du 1^{er} avril 2017.

Unanimité

DCM N°2017-06-51 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ETE 2017- CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Rapporteur : Marie MERIAUX

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 5 contrats d'engagement éducatif pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs durant l'été 2017.

Unanimité

DCM N°2017-06-52 : CREATION D'UN CHSCT

Rapporteur : Bertrand PETIT

Dans le prolongement des élections du 15 juin 2017, le conseil municipal approuve la création d'un CHSCT composé de 3 représentants de la collectivité et 3 représentants des agents désignés par les organisations syndicales proportionnellement au nombre de sièges obtenus lors de l'élection du comité technique.

Unanimité

DCM N°2017-06-53 : EMLACEMENT RESERVE ALLEE DES TOURTERELLES- COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM

Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER

Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur l'acquisition de cette parcelle de 163m² au prix de 10€ le m²

Unanimité

PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE.

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 22h20
